

Délivré le : 22.05.2025
Valable jusqu'au : indéterminé
Version : 1



Détenteur du certificat

Belgarena SA
Rue de Tergnée 164
6240 Farciennes
Belgique

Etablissement de recyclage

Belgarena
Rue de Tergnée 164
6240 Farciennes
Belgique

**CERTIFICAT DE CONFORMITE DU SYSTEME DE GESTION DE LA QUALITE COUVRANT
LES PROCESSUS DE CONTROLE DES CRITERES DE SORTIE DU STATUT DE DÉCHET
RELATIFS AUX GRANULATS RECYCLES ELABORES A PARTIR DE DECHETS INERTES
N° AGG/4947**

Le présent certificat de conformité du « système de gestion de la qualité couvrant les processus de contrôle des critères de sortie de statut de déchet » est délivré sur base de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2019 portant exécution de la procédure de sortie du statut de déchet et modifié par les Arrêtés du Gouvernement wallon du 17 juin 2021 et du 21 décembre 2022, ci-après dénommés "AGW".

PROCERTUS certifie, sur base d'examens documentaires et de constats in-situ, que:

- **un système de gestion concernant les critères « fin de statut de déchet » relatifs aux granulats recyclés élaborés à partir de déchets inertes existe et répond :**
 - aux critères de l'article 22 ainsi qu'à ceux de l'annexe II de l'AGW et
 - à la "Procédure de certification de Sortie du Statut de Déchets (SSD)" publiée sur le site Sol et déchets en Wallonie;
- **ce système de gestion de la qualité garanti le respect des critères et exigences relatifs aux granulats recyclés élaborés à partir de déchets inertes visés à l'annexe II de l'AGW.**

Le présent certificat reste valable tant que le « système de gestion de la qualité couvrant les processus de contrôle des critères de sortie de statut de déchet » n'est pas modifié de manière significative, sauf si le certificat est suspendu ou retiré par PROCERTUS.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur <https://extranet-materials.procertus.be> ou en scannant le QR code de ce certificat.

ir. C. Ladang
Directeur Général

Délivré le : 22.05.2025
Valable jusqu'au : indéterminé
Version : 1

**Détenteur du certificat**

Belgarena SA
Rue de Tergnée 164
6240 Farciennes
Belgique

Etablissement de fabrication

Belgarena
Rue de Tergnée 164
6240 Farciennes
Belgique

Certificat de conformité du contrôle de la production en usine n° 0965-CPR-AGG/4947

Conformément au Règlement (UE) No 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de construction ou CPR), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction

Granulats recyclés

Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées

mis sur le marché sous le nom ou la marque du détenteur du certificat et fabriqué(s) dans l'établissement de fabrication mentionné sur ce certificat.

Ce certificat confirme que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances (EVCP) décrites dans l'Annexe ZA de la (des) norme(s)

EN 13242:2002+A1:2007

selon le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de la production en usine est évalué comme étant conforme aux exigences applicables.

La première version de ce certificat a été délivrée par PROCERTUS ou son prédécesseur légal le 22.05.2025. Le présent certificat reste valable tant que la norme harmonisée, le produit de construction, la méthode de l'évaluation et vérification de la constance des performances (EVCP), les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne sont pas modifiées de manière significative, sauf si le certificat est suspendu ou retiré par PROCERTUS.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur <https://extranet-materials.procertus.be> ou en scannant le QR code de ce certificat.

ir. C. Ladang
Directeur Général

